

Les députés rentrent sous le signe du cumul

Les parlements wallon et bruxellois rentrent ce mardi. À Namur, la question de l'autorisation de cumuler avec un mandat de bourgmestre pimente l'agenda.

CHRISTOPHE DE CAEVEL

Les uns rigolent encore du joli coup réalisé en prenant de vitesse le MR, les autres hurlent encore à la vengeance après cette «gifle à l'électeur». Ils vont se retrouver tous ensemble ce mardi pour l'installation des nouveaux parlements régionaux. D'ordinaire, il s'agit d'une séance très académique, avec un parfum de rentrée scolaire bon enfant. Mais ce mardi, on n'oserait pas parier sur des

retrouvailles en mode bisounours. On s'attend au contraire à une opposition remontée comme jamais.

La première passe d'armes pourrait bien concerner la validation des élections elles-mêmes. Le premier travail de la nouvelle assemblée échoit à «la commission de vérification des pouvoirs». Des députés tirés au sort vérifient si le scrutin a été mené correctement et si tous les députés remplissent les conditions d'éligibilité. Une banalité. Sauf que plusieurs recours ont été introduits: faut-il les balayer ou donner suite?

En Wallonie, le PTB (qui rate un siège à Charleroi pour 14 voix) et le

PP ont demandé des recomptages dans certains arrondissements. S'ils sont suivis et que les recomptages devaient ensuite agir en leur faveur, cela pourrait faire basculer des sièges vers l'opposition... Nul doute que les élus MR auront farouchement envie d'autoriser ces procédures. Les membres de la commission de vérification des pouvoirs sont tirés au sort. A priori, les élus des circonscriptions visées ne peuvent être désignés (ces arrondissements étant très rouges, cela renforce la probabilité de voir des députés d'opposition tirés au sort).

À Bruxelles, trois candidats malheureux s'estiment victimes des bugs informatiques du SPF Intérieur et réclament l'annulation du scrutin à Schaerbeek. Ici, les recours proviennent tant de la majorité (PS, FDF) que de l'opposition.

Présidences libérales

Hasard des préséances, ce sont deux libéraux qui présideront ces séances de rentrée. À Bruxelles, ce rôle revient au doyen, en l'occurrence Jacques Brotchi. À Namur, depuis que le paramètre de l'âge a permis à un élu FN de présider le parlement régional pendant quelques heures, on a modifié les règles. Désormais, c'est le président sortant qui préside. En l'occurrence, Patrick Dupriez (Ecolo) n'a pas été réélu, c'est donc sa 1^{ère} vice-présidente, Véronique

Cornet, qui dirigera ces premiers travaux. Ils seront assistés des deux plus jeunes élus de leur assemblée.

Au Parlement wallon, la rentrée s'effectuera en deux temps. Quand les députés auront prêté serment, la règle anti-cumul s'appliquera pour la première fois. Les élus qui ne seront pas autorisés à cumuler devront soit démissionner du parlement, soit se mettre en congé de leur mandat local. Une seconde séance est donc prévue vendredi pour accueillir les éventuels suppléants.

Cela peut générer des surprises. Ainsi, François Fassiaux-Looten (PS) a d'ores et déjà décliné son élection pour rester bourgmestre de Chimay. Problème: les 4 suppléants PS de l'arrondissement de Thuin exercent tous aussi un mandat local...

45
cumuls

Sur les 68 députés wallons PS, MR et cdH, 45 sont aussi bourgmestres ou échevins. Mais seuls 16 ou 17 pourront cumuler.